Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_099-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-099
	CONTRACTUALISATION	
Direction Générale des Services		
Objet : Dispositif « Projet de transition territoriale » - Département des Côtes d'Armor - Année 2026		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_099-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-099
	CONTRACTUALISATION	
Direction Générale des Services		
Objet : Dispositif « Projet de transition territoriale » - Département des Côtes d'Armor - Année 2026		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

Le Département des Côtes d'Armor s'est engagé dans une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, de façon systématique avec les communes et ponctuellement en fonction des projets avec les intercommunalités.

Par ce contrat départemental, le Département des Côtes d'Armor fait le choix de soutenir les investissements en maîtrise d'ouvrage publique intervenant en faveur des transitions écologique et environnementale.

A ce titre, le Département des Côtes d'Armor participe à hauteur de 500 000 € au financement de La Piscine, espace aquatique de Dinan Agglomération, au regard des caractéristiques ambitieuses de cet équipement en matière de maîtrise des consommations d'eau (filtration, récupération des eaux) et de décarbonation (raccordement au Réseau de Chaleur Urbain, raccordement à une boucle d'auto consommation électrique).

En contrepartie de cette participation financière du Département, les territoires concernés prennent un certain nombre d'engagements.

Dinan Agglomération s'engage ainsi :

- En matière d'action sociale, à participer au dispositif Protège-Toit en matière de lutte des violences faites aux femmes, au financement du Fonds Solidarité Logement (voté au Conseil communautaire de mai 2026), au co-financement d'une assistante sociale en gendarmerie, à la conférence sociale initiée par la Maison du Département de Dinan.
- En matière de soutien à l'entretien des voiries départementales, à vendre dans la zone d'activités du Chalet à Broons un terrain permettant au Département de construire un nouveau centre routier, celui qui est situé sur la commune n'étant plus adapté.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n°1.7 en date du 24 janvier 2022 actant le cadre et principes des contrats départementaux de territoire 2022-2027,

Vu la délibération n°CA-2020-001 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 janvier 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_099-DE

Vu la délibération n°CA-2025-190 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de :

- **Approuver** les modalités et contenu du contrat départemental de territoire 2026 en annexe.
- **Prendre acte** que Monsieur le Président, ou son représentant, sollicitera un soutien financier de 500 000 € au titre de ce contrat pour l'opération « La Piscine, espace aquatique de Dinan Agglomération ».
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier à intervenir ultérieurement.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION